

*Règlement numéro RCA26-19001-1 modifiant le
Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) afin de modifier
la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique*

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : 2 mars 2026
Adoption du règlement :
Avis public :
Entrée en vigueur :
Prise d'effet :

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

***Règlement numéro RCA26-19001-1 modifiant le
Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) afin de modifier
la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique***

VU les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance ordinaire du 7 avril 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète :

1. L'article 13.6 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) est modifié par :

13.6 Département audio-visuel : Événements :

Présence du personnel technique pour des événements qui se déroulent dans les endroits publics de l'arrondissement de Lachine.

Tarif horaire	TARIF	TPS	TVQ
Prêt d'équipements audio-visuels du comptoir de prêt (selon les disponibilités de l'équipement) :			
Organisme reconnu	0,00 \$	s/o	s/o
Événement qui demande la présence du personnel technique :			
Organisme reconnu	0,00 \$	s/o	s/o

Pour tout événement :

- L'arrondissement de Lachine se donne le droit de refuser la présence du personnel technique à un événement pour des raisons de non- disponibilité du personnel et ou de l'équipement technique.

- Toute redevance ou frais exigible en vertu des licences accordées par la SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), pour les droits d'exécution ou de reproduction de l'une ou de la totalité d'une œuvre, est de la responsabilité de l'utilisateur.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE